



## Compte rendu <sup>R 1163</sup> de la session du Comité Exécutif

tenue le 26 janvier 1935

au Cercle maçonnique de la rue Bory-Lysberg, à Genève

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence du T. III. Fr. Constant Pierre, Président.

Sont présents : *Comité Exécutif* : les TT. III. FF. : F. van der Linden, G. Trés. (G. O. de Belgique) ; Félicien Court (G. O. Espagnol) ; Dumesnil de Gramont, G. M. (G. L. de France) ; F. Court (G. O. de France) ; Constant Pierre (G. L. Nat. de Tchecoslovaquie) ; D. Tomitch (G. L. Yougoslavie) ; M. Poblete-Troncoso (G. L. du Chili), et J. Mossaz, Grand Chancelier.

*Comité Consultatif* : les TT. III. FF. : J. Maréchal (G. L. de France) ; A. Groussier (G. O. de France).

Sont excusés : *Comité Exécutif* : T. III. Fr. Erculisse (G. O. de Belgique) ; Grande Loge de Bulgarie ; Grande Loge Espagnole ; T. III. Fr. Daubenfeld (G. L. de Luxembourg) ; T. III. Fr. H. Glivic (G. L. de Pologne) ; Grand Orient de Grèce ; T. III. Fr. L. Gertsch (G. L. de Porto Rico) ; Grand Orient de Turquie ; T. III. Fr. D. Militchévitch (G. L. Yougoslavie).

*Comité Consultatif* : les TT. III. FF. : C. Magnette ; R. Engel ; V. Carpentier (Belgique) ; L. Doignon (G. L. de France) et A. Mille (G. O. de France).

Le T. III. Fr. C. Pierre, Président, en ouvrant la séance, adresse aux délégués de Yougoslavie et de France, les condoléances du Comité et de l'A. M. I. à l'occasion du deuil dans lequel ces deux pays sont plongés par suite de l'assassinat du roi Alexandre et de Monsieur Barthou.

### COMMUNICATIONS

Le Grand Chancelier fait les communications suivantes :

a) Le procès-verbal de la session de septembre 1934 a été adopté sans observations.

La présente session a été régulièrement convoquée le 20 décembre 1934, avec rappel le 10 janvier courant.

b) La Grande Chancellerie a fait le nécessaire en ce qui concerne la répartition des voix au Comité Exécutif et la ratification des nominations relatives au Comité Consultatif.

Les voix délibératives sont représentées, au sein des délégations française et espagnole (composées de deux Obédiences appartenant au même pays) par la Grande Loge de France et le Grand Orient Espagnol.

La Grande Loge du Chili s'est adressée à la Grande Loge du Pérou et au Grand Orient de l'Uruguay en vue de composer la délégation mixte sud-américaine ; le Grand Chancelier sera informé du résultat de cette consultation.

La nomination du Fr. Poblete-Troncoso comme représentant officiel de la Grande Loge du Chili est confirmée.

Les Obédiences intéressées ont ratifié l'appel au Comité Consultatif des FF. :

C. Magnette, R. Engel, V. Carpentier : G. O. de Belgique

J. Maréchal, L. Doignon : G. L. de France

A. Groussier, A. Mille : G. O. de France

F. Esteva : G. L. Espagnole

La Grande Loge Suisse Alpina soumettra la nomination du Fr. Brandenburg à son Assemblée générale de 1935.

Le Grand Orient de Turquie, siégeant au Comité Exécutif, ne désire pas, pour le moment, que l'un de ses membres fasse partie du Comité Consultatif.

c) Le Grand Chancelier a remercié chaleureusement la Grande Loge de Luxembourg du dévouement dont elle a fait preuve en organisant le Convent de 1934 et de la façon, aussi cordiale que dévouée, avec laquelle elle s'est acquittée de cette tâche, à la grande satisfaction des délégués.

d) Le T. III. Fr. Rachid, ancien Président du Comité Exécutif, en rappelant le travail accompli par l'A. M. I. depuis le Convent d'Istanbul, remercie le Grand Chancelier de son activité et de la besogne considérable qu'il a effectuée afin d'assurer le déve-

loppement de notre Association. Il l'encourage à persévérer dans l'accomplissement de sa tâche bienfaisante et éminemment maçonnique.

e) Une pl. a été adressée à la Grande Loge de Vienne pour lui exprimer combien l'A. M. I. garde un souvenir reconnaissant de son zèle et de son assiduité au sein du Comité Exécutif, en espérant lui voir reprendre un jour prochain la place qu'elle occupa si dignement.

f) A la suite du meurtre du roi Alexandre, la Grande Chancellerie a fait parvenir à la Grande Loge Yougoslavia une lettre de condoléances réprouvant cet attentat et émettant l'espoir qu'il n'en résulterait de conséquences tragiques, ni pour le pays, ni pour l'Europe.

g) Les Résolutions et le Vœu concernant la défense maçonnique, ainsi que le Règlement relatif à la transmission de pouvoirs d'Obédiences dissoutes ou suspendues, votés par le Convent de Luxembourg, rédigés en trois langues (français, anglais, espagnol), ont été envoyés à toutes les Grandes Loges et Grands Orientés réguliers du monde. Quelques-uns d'entre eux en ont déjà accusé réception. Des félicitations ont été adressées à l'A. M. I. pour le travail utile qui a été accompli. Diverses Obédiences n'appartenant pas à notre Association ont porté les *Résolutions* et le *Vœu* à la connaissance de leurs Loges ; d'autres les ont publiés dans leur organe officiel. En outre, d'importantes revues maçonniques de l'Europe et des Etats-Unis en ont reproduit le texte, in extenso. Les résolutions concernant la défense de la Franc-Maçonnerie ont eu un certain retentissement en Amérique — aux Etats-Unis particulièrement — où elles ont éveillé l'attention d'un grand nombre de Francs-Maçons sur le rôle que joue notre organisation.

h) Un échange de correspondance a eu lieu entre la Grande Chancellerie et les deux Obédiences espagnoles à la suite du mouvement révolutionnaire qui s'est manifesté récemment en Espagne. Les renseignements obtenus ont été communiqués à plusieurs Grandes Loges adhérentes qui, inquiètes, s'étaient adressées à notre Association. Un article a paru dans le « Bulletin » et l'Office de documentation a fait une communication à tous nos membres à ce sujet. En outre, le Grand Chancelier est intervenu directement auprès du Président du Conseil des Ministres d'Espagne dans le but de mettre au point certaines questions intéressant la Franc-Maçonnerie.

i) Le Grand Chancelier entretient longuement le Comité Exécutif sur la situation dans laquelle se trouve présentement la Franc-Maçonnerie suisse, menacée de fermeture par voie d'initiative populaire. Il fait part des dispositions qu'il a prises, si cette suppression était décidée, afin de sauvegarder les archives de l'A.

M.I. et d'expédier les affaires courantes, jusqu'à ce qu'un Convent délibère éventuellement sur la question.

#### OFFICE DE DOCUMENTATION

Créé par décision du Convent de Luxembourg, cet Office a fonctionné immédiatement. Diverses communications, rédigées en français et en espagnol, ont été adressées à nos adhérents. La Grande Chancellerie continuera à transmettre les informations qui lui parviendront à toutes les Obédiences membres et intéressées.

#### VERIFICATION DES COMPTES

La Loge « Fraternité » du Grand Orient de France, chargée de la vérification des comptes de F.A.M.I. pour les exercices 1933 et 1934, a fait parvenir son rapport. Ses délégués, après avoir procédé au pointage des écritures, les ont reconnues conformes aux comptes rendus présentés par le Grand Chancelier ; les vérificateurs ont constaté la parfaite tenue des livres et félicitent le Fr. Mossaz de sa gestion.

#### SITUATION FINANCIERE

Le Grand Chancelier présente la situation financière au 31-XII-1934, bouclant par un déficit de frs. ss. ....	1.253 03
à prélever sur le compte de réserve de frs. ss. ....	3.035 68
qui sera reporté à nouveau en frs. ss. ....	1.782 65

Les contributions impayés sont les suivantes :

- G. L. de Colombie, Barranquilla, 1932-33-34.
- G. L. de l'île de Cuba, Habana, 1932-33-34.
- G. L. de la Rép. Argentine( Buenos Aires, 1932 (solde)-33-34.
- G. L. Valle de México, México, 1933-34.
- G. L. de Porto Rico, San Juan, 1933-34.
- G. L. Cuscatlan, San Salvador, 1933-34.
- G. O. du Brésil, Rio de Janeiro, 1933-34.
- G. L. de l'Equateur, Guayaquil, 1933-34.
- G. O. de Haïti, Port au Prince, 1933 (solde)-34.
- G. L. Espagnole, Madrid, 1933-34.
- G. L. del Pacífico, Guaymas (Méx.), 1934.
- G. L. de Bolivie, La Paz, 1934.
- G. L. du Paraguay, Asuncion, 1934.
- G. L. du Pérou, Lima, 1934.
- G. L. La Oriental Peninsular, Merida (Méx.), (solde) 1934.
- G. O. du Portugal, Lisbonne, 1934.
- G. O. Espagnol, Madrid, 1934.
- G. O. de l'Uruguay, Montevideo, 1934.

Le Grand Chancelier propose d'attendre le résultat de la dernière réclamation, faite récemment, avant de délibérer sur la

situation des Obédiences en retard de plus d'une année, dont quelques-unes ont, du reste, expliqué les motifs qui les ont empêchées de s'acquitter plus tôt envers l'A. M. I. (Accepté).

Il ajoute que la contribution annuelle est souvent payée à la fin de l'exercice ; il se pourrait donc que les cotisations se rapportant à l'année échue parviennent encore à la Chancellerie d'ici quelques jours.

La situation sera examinée à nouveau à la prochaine session.

### COMMISSION DE LEGISLATION

Les TT. III. FF. Erculisse et Engel n'ayant pu se soustraire à des obligations profanes qui les empêchent de prendre part à cette session du Comité Exécutif, ont été dans l'impossibilité d'assister à la réunion de la Commission, fixée à hier soir. En outre, le T. III. Fr. Maréchal n'est arrivé que ce matin. La Commission, réduite de ce fait à 3 membres, n'a pas avancé suffisamment son travail pour présenter un rapport définitif. Cependant, il a été décidé, en principe, que tous les textes des Statuts, additifs et règlements, seraient collationnés et présentés de telle façon que nous ayons, d'une part, les Statuts proprement dits, concernant l'organisation interne de l'A.M.I. et, d'autre part, les règlements et lois d'ordre général, votés au cours de divers Convents, ceux-ci constituant soit un recueil de lois, soit un Code de droit maçonnique international.

Un avant projet, préparé par le Grand Chancelier, est soumis au Comité Exécutif afin qu'un premier examen permette à la Commission d'orienter son travail.

La Commission, dans une réunion spéciale fixée à fin mars, élaborera un projet qui sera transmis ensuite aux membres du Comité Exécutif pour être discuté lors de sa prochaine session.

### CANDIDATURES

*Gibraltar.* — Le Grand Chancelier a reçu une requête d'un groupe de Francs-Maçons, appartenant à des Loges de Gibraltar, qui désireraient s'organiser en Grande Loge autonome sous les auspices de l'Association Maçonnique Internationale.

La Grande Chancellerie a répondu que l'A.M.I. n'avait pas qualité pour délivrer des patentes de fondation de Grande Loge, qu'il fallait, pour cela, s'adresser à une Obédience maçonnique régulière. Elle a mis ces FF. en garde contre les difficultés qu'ils rencontreraient de la part de la Grande Loge d'Angleterre dont le droit de juridiction s'étend sur Gibraltar. Elle a indiqué également à ses correspondants la marche à suivre en vue de créer une Grande Loge régulière, en tenant compte des règles de territorialité promulguées par l'A.M.I. et en se mettant à leur disposition pour tous renseignements ultérieurs.

*Roumanie.* — Le Grand Chancelier n'est toujours pas en possession des garanties statutaires qui doivent accompagner la candidature de la Grande Loge de Roumanie.

Les renseignements recueillis sont très contradictoires, ce qui ne permet pas de se rendre compte de la situation actuelle de la Franc-Maçonnerie dans ce pays. La Chancellerie n'est pas en mesure, présentement, de se prononcer en connaissance de cause sur cette question compliquée.

Après discussion, le Comité Exécutif reconnaît qu'il est impossible de prendre une décision sans qu'une enquête préalable soit faite sur place.

*Divers.* — Le Grand Chancelier a reçu de diverses Obédiences membres de l'A.M.I. des demandes de renseignements concernant la régularité de la Grande Loge de Palestine, à Jérusalem, et du Grand Orient du Liban, à Beyrouth, qui ont sollicité des échanges de Garants d'Amitié.

Ces deux nouvelles Puissances maçonniques sont formées par des Ateliers ayant appartenu jusqu'ici à la Franc-Maçonnerie égyptienne qui leur a délivré leurs patentes de fondation. Etant donné l'imbroglie maçonnique égyptien, il serait imprudent de se prononcer sur la régularité de ces deux Obédiences. Il serait désirable, en tout cas, que l'on ne s'engageât pas avant de bien connaître les conditions dans lesquelles ces deux Corps se sont fondés. La Chancellerie se renseignera et réunira la documentation nécessaire pour établir un rapport circonstancié.

## PROPAGANDE

En l'absence du Fr. Engel, le Comité Exécutif remet cette question sous le maillet jusqu'à sa prochaine session.

## CONVENT DE 1936

Le Grand Chancelier propose de soumettre à nos adhérents un nouveau thème d'étude qui serait discuté au cours du Convent de Prague, en 1936. Il demande que l'on réfléchisse à cette proposition qui figurera à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

## FIXATION DU LIEU DE LA PROCHAINE SESSION

Le Comité Exécutif est invité à se réunir à Varsovie, soit pour sa session de printemps, soit pour celle d'automne. Certaines difficultés s'opposent à ce que la réunion de printemps se tienne dans cet Orient ; par contre, l'invitation est acceptée pour la séance suivante.

Il est décidé que le Comité Exécutif sera convoqué le 30 mai, si possible à Bâle, mais si nous rencontrions quelque obstacle à nous réunir en Suisse, Paris ou Bruxelles serait choisi.

Le Comité Exécutif fixe au 31 août la date de la session suivante qui aurait lieu à Varsovie.

La Grande Chancellerie est chargée de s'entendre avec la Grande Loge Suisse Alpina et avec la Grande Loge de Pologne en vue d'organiser ces séances dont la convocation devra être envoyée assez tôt pour permettre aux délégations de prendre leurs dispositions un peu à l'avance.

#### PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Le T. III. Fr. Tomitch présente, au nom de la Grande Loge Yougoslavia, un mémoire se rapportant aux accusations de meurtres politiques et de menées révolutionnaires lancées contre la Fr.-Maçonnerie. Il n'entend pas que l'on réagisse par une campagne de presse, mais que l'on fournisse aux Francs-Maçons de tous les pays, les arguments nécessaires à confondre les calomnieurs. Dans plusieurs états, les journaux reproduisent certaines calomnies émanants d'adversaires qui placent nos FF. dans une situation embarrassante, ceux-ci n'étant pas suffisamment documentés pour répondre avec toute la précision désirable. Les Grandes Puissances maçonniques ont le devoir de venir en aide aux autres en leur fournissant les moyens d'éclairer l'opinion publique.

Le Fr. Tomitch précise encore sa proposition en demandant que les Grandes Loges qui ont été attaquées mettent, par l'entremise de la Grande Chancellerie, les autres Obédiences au courant de ce qu'elles ont répondu afin que la réfutation se fasse partout où ces attaques se produisent.

Il est décidé que la Grande Chancellerie adressera le mémoire de la Grande Loge Yougoslavia à tous les membres de l'A.M.I. (Europe). Les réponses qui lui parviendront seront transmises au T. III. Fr. Maréchal qui fera rapport et qui présentera des suggestions au Comité Exécutif.

La session est close à 17 heures.

Un déjeuner en commun réunit, à midi et demi, les délégués de l'A. M. I. dans la salle des banquets des Loges genevoises, ainsi que quelques VV. des Ateliers de cet Or. et plusieurs représentants du Cercle maçonnique international. En outre, à l'issue de cette réunion, le T. C. Fr. Poblete-Troncoso reçut le Comité Exécutif, en son domicile à Genève, où un colloque amical se prolongea jusqu'à l'heure du dîner.

Quelques membres du Comité prirent part ensuite à une Tenue d'initiation au 30<sup>e</sup> Gr. à l'Aéropage « La Concorde » du Rite Ecosais ancien et accepté de Suisse. D'excellents propos furent échangés au cours de l'agape qui suivit cette Tenue.

Genève, le 15 février 1935.

*Le Grand Chancelier.*

## Avis officiels

---

### A NOS ABONNES

La Grande Chancellerie tient à la disposition des abonnés qui désirent faire relier le « Bulletin », la Table des Matières du 4<sup>e</sup> Volume, comprenant les années XI-XII-XIII, n<sup>os</sup> 40 à 51. Celle-ci leur sera envoyée gratuitement sur demande adressée à la Chancellerie.

### PUBLICATIONS

Nous prions instamment nos lecteurs de faire de la propagande en faveur de nos publications dont ils trouveront une liste en dernière page.

Nous sollicitons également leur concours pour nous aider à obtenir des souscriptions au « Bulletin », trop peu connu encore au sein de nos Obédiences membres. Un abonnement gratuit d'une année sera offert aux FF. et aux Loges qui nous procureront trois nouveaux abonnés en 1935 (Prix de l'abonnement : 4 frs suisses ou 20 frs français).

L'Annuaire de la Franc-Maçonnerie universelle ne sera pas publié cette année. L'édition de 1932 est en vente au prix de 3 francs suisses.

### PUBLICITE

Nous invitons nos lecteurs à nous signaler les maisons qui seraient susceptibles de faire de la publicité dans notre « Bulletin ». Cette publicité intéresse tout particulièrement les hôtels, restaurants, agences de voyage, librairies maçonniques, instituts d'éducation, etc.

Voici le tarif de ces annonces :

Par insertion :

	1 page	1/2 page	1/4 page	1/8 page
frs. ss.....	80	40	20	10

Pour deux ou trois insertions, réduction de 20 %.

Pour quatre insertions, réduction de 25 %.

*Propriété intellectuelle.* — L'autorisation de reproduire les articles et informations contenues dans notre « Bulletin » est accordée exclusivement aux journaux et revues maçonniques. Tout emprunt fait, par d'autres organes, sans notre autorisation, sera poursuivi selon la loi.

*Adresses à retenir.* — Siège et bureaux de la Chancellerie : 20, rue du Général Dufour, Genève.

Adresse pour la correspondance : Case postale Stand, 138, Genève.

Adresse télégraphique : Amitente, Genève.

Chèques postaux : N° I. 3510.

*Avis important.* — Nous prions les Loges ou les FF. qui nous couvrent de leurs abonnements ou souscriptions de publications, de bien vouloir rappeler le nom exact sous lequel la commande a été effectuée. Il arrive fréquemment qu'un trésorier nous envoie un mandat-postal à son nom alors que la commande a été faite sous celui de la Loge ou du Vénérable et vice-versa ; ; cela donne lieu à des confusions et complique inutilement notre travail.

*Le Grand Chancelier,*  
J. MOSSAZ.

---

## Liste des Dons reçus par la Chancellerie

*du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 1935*

---

Fr. Aug. Lambert, Neuchâtel .....	frs suisses	20	»
G. L. Nationale de Tchécoslovaquie, Prague.		177	»
G. L. Symbolique d'Allemagne en Exil, Jérusalem .....		12	»
Fr. Varjabedian, Diré-Daoua .....		16	»
4 FF.-MM. de Diré-Daoua .....		21	»
L. Fraternité Vosgienne, Epinal .....		12	»
L. Les Vrais Frères Unis, Le Locle .....		10	»
L. Delphes, Alexandrie .....		28	»
	frs suisses	296	»

En remerciant les donateurs, nous nous permettons de faire appel à toutes les Loges et à tous nos FF. pour qu'ils nous aident à poursuivre notre œuvre.

*Le Grand Chancelier,*  
J. MOSSAZ.

---

## Elections de Dignitaires

au sein des Obédiences membres de l'A. M. I.

---

Grand Orient de l'Uruguay, Montevideo :

Grand Maître :	T. III. Fr. Dr. Luis C. Scandroglio.
I <sup>er</sup> G. Surv. :	Domingo S. Gonzalez.
II <sup>e</sup> G. Surv. :	Tte. Cnel. Julio A. Soubes.
Grand Secrétaire gén. :	Julio B. Pons.
Grand Trésorier gén. :	Contador Luis Mario Limido.

Grande Loge de Honduras, Tegucigalpa :

*Exercice 1935-1937*

Grand Maître :	T. III. Fr. Evaristo Matute Zuniga.
I <sup>er</sup> G. Surv. (1935-36) :	Domingo Galvan.
II <sup>e</sup> G. Surv. (1935-36) :	Alfonso A. Guerrero.
Grand Secrétaire (1935-36) :	Constantino S. Ramos.
Grand Trésorier (1935-36) :	Joaquin Burgos.

Gran Logia « Valle de Mexico », Mexico :

*Exercice 1935-1937*

Grand Maître :	T. III. Fr. Rafael Alvarez y Alvarez.
I <sup>er</sup> G. Surv. :	Alberto González Blanco.
II <sup>e</sup> G. Surv.	Jorge de Castro Cancio.
Grand Secrétaire :	Rafael L. de los Rios.
Grand Trésorier :	Isaac M. Ibarra.

---

## REVUE MAÇONNIQUE

---

Les informations qui paraissent sous cette rubrique n'ont d'autre but que de renseigner nos lecteurs sur les faits intéressants de la vie maçonnique internationale.

L'A. M. I. n'assume aucune part de responsabilité dans la publication de ces articles.

---

### QU'EST-CE QUE LA FRANC-MAÇONNERIE ?

---

Les attaques persistantes de certains de nos adversaires contiennent, entre autres griefs, celui-ci : la Franc-Maçonnerie, organisme international, tend à affaiblir chez ses adeptes le sentiment national et patriotique au bénéfice d'une idéologie humanitaire fumeuse et surannée.

Si l'on veut, dans le désir de réagir contre cette accusation, définir ce qu'est la Franc-Maçonnerie, on ne saurait, à proprement parler, faire un travail de quelque valeur sans parler de la Franc-Maçonnerie des différents pays d'Europe et d'outre-mer. La Franc-Maçonnerie est à la fois un fait d'histoire et un fait spirituel. Décrire de semblables faits, cela ne se fait, en bonne méthode, que par la voie de la comparaison et en situant ces faits dans leur cadre géographique et dans l'évolution historique générale.

Assurément, cela serait d'un très grand intérêt, et l'on trouverait nombre de points sur lesquels il y aurait lieu d'établir de captivantes comparaisons, tant au point de vue des événements historiques qui furent à la base de la naissance et de l'évolution de nos différentes maçonneries nationales qu'au point de vue de leurs doctrines telles qu'elles apparaissent dans leurs travaux de Loge et dans le langage symbolique de leurs rituels.

Cependant, un travail de cette sorte ne saurait intéresser que les membres de notre alliance et les quelques rares personnes curieuses des problèmes que soulève la maçonnerie. Or, il s'agit non point de nous instruire nous-mêmes, ainsi que nous le faisons en vertu d'une vénérable tradition ; rompant les us et coutumes de notre fier isolement, il s'agit maintenant d'ouvrir un peu nos portes — de crainte qu'une puissance ennemie ne nous les enfonce brutalement — et de laisser les curieux contempler ce que nous semblons si jalousement garder.

Pour ces raisons, un exposé de cette sorte prendra une allure quelque peu particulière. Non que nous ayons sur ce sujet grand' chose à cacher ; mais parce que, parlant à des hommes qui ignorent tout de certaine forme de pensée qui nous est chère, nous

allons être obligés de parler le langage de ceux auxquels nous nous adressons, de choisir le mode d'exposition propre à nous faire entendre d'eux.

En l'espèce, il nous sera interdit de partir, dans cet exposé, de cette base qui est pour nous le fondement naturel de toute notre forme de pensée : à savoir, le sentiment de fraternité qui ne nous a pas été inculqué comme une science qu'on apprend par quelque méthode scolaire ou comme un dogme qui acquiert sa force par l'autorité de la personne qui le proclame. Ce sentiment de fraternité humaine, nous ne l'avons pas appris ; il s'est imposé à nous, d'une manière irrationnelle, comme une sorte d'illumination, par la vertu émotive de certains de nos symboles, de nos rites dont nous ne nommerons que la chaîne d'union ou encore le mystère qui se déroule dans le silence de la chambre du milieu et qui achève de nous attacher, dans l'espace et dans le temps, à toute créature, périssable dans sa chair et immortelle dans ce dont elle est un symbole.

Gœthe, qui fut un grand Franc-Maçon, a dit dans un entretien avec Eckermann : « L'homme ne devient véritablement homme que par ses liens avec l'humanité. Et il ne connaîtra le bonheur que lorsqu'il aura le courage de se sentir dans l'ensemble de la création. »

Cette parole est empreinte d'un véritable esprit maçonnique. En effet, que cherchons-nous d'autre en Loge, au point de vue métaphysique, sinon de nous sentir dans l'ensemble de la création ? Notre temple n'est-il pas, par son aménagement et par les actes symboliques qui s'y déroulent, une image de l'univers ? La recherche et la culture de notre personnalité n'a-t-elle pas pour but suprême de nous faire entrer, consciemment, dans ce vaste édifice universel dont nous avons décidé d'être à la fois les pierres angulaires et les architectes ? Bien certainement, ce désir que nous avons de nous sentir dans l'ensemble de la création et le degré dans lequel nous y avons réussi détermineront notre attitude envers tous les faits que nous observons en nous et autour de nous. Et la conception que nous avons de la patrie sera fonction de la conception que nous avons de l'univers et de l'humanité. Ainsi que la Loge nous est symbole de l'Univers, ainsi que la chaîne fraternelle est pour nous symbole et désir de la chaîne humaine, de même notre communauté fraternelle nous apparaît comme une image idéale et réduite de la communauté nationale. Mais pour avoir

de patrie, pour lui superposer — non lui opposer — un cercle plus vaste en lequel soit enfermée l'humanité entière, mais dans un esprit de fraternité et d'amour que la communauté nationale est encore loin d'avoir atteint — et dont la fraternité maçonnique même n'est qu'une nostalgique esquisse.

L'on voit par les considérations qui précèdent combien il est malaisé — sinon impossible — de dire à des esprits non préparés quelle est la conception philosophique que le Franc-Maçon peut avoir de la patrie et, par conséquent, quel est le rôle qu'il voudrait que la Maçonnerie jouât dans l'histoire de sa patrie. Car notre conception de la patrie ne saurait être autre que philosophique et spirituelle. Pour autant que nous parlons en notre qualité de Francs-Maçons, ne nous est-il pas interdit par nos Lois et Règlements — et ce dès les origines de notre alliance — de faire de la politique au sens étroit, contingent et matériel de ce mot ?

Quelle que soit la manière dont, si nous demeurons fidèles à notre esprit, nous parlions de ces choses, nous nous exposerons précisément aux griefs que nous voudrions anéantir. Qu'ayant en vue les formes particulières de notre enseignement, nous parlions des bases philosophiques de notre sentiment de patrie, nous voici aussitôt accusés d'illuminisme de mauvais aloi et traités de mystiques obscurs et ratiocinants — et même des Frères ne nous épargneront point ce reproche ! Que nous disions concevoir la patrie en fonction du cercle plus vaste de l'humanité, nous voici accusés de cet internationalisme qui n'est un reproche que par l'esprit que nos adversaires mettent dans ce terme. Et notre profession de foi n'aura fait qu'aggraver notre position, tant il est vrai que la vérité et la sincérité sont semblables à certaines matières qui, à faibles doses, guérissent les maux et, à fortes doses, empoisonnent et tuent.

Il nous semble avoir démontré suffisamment la grande difficulté que, fatalement, nous rencontrons si nous voulons exposer ces choses dans le langage qui nous a été enseigné — langage non point profane, mais intelligible aux adeptes d'une pensée qui se situe en un endroit d'où elle peut apercevoir, avec une égale netteté, la thèse et l'antithèse. Il ne nous reste qu'à nous exprimer en profanes ; et cela vaudra mieux, car de la sorte nous aurons évité d'exposer à l'injure et à la raillerie des pensées et des émotions qui nous touchent de près et qui, à proprement parler, constituent une des faces du secret maçonnique.

D'ailleurs quel que soit le mode d'exposition que nous choisissons en l'occurrence, soyons persuadés qu'un esprit de mauvaise foi, qu'un adversaire irréductible saura toujours trouver dans nos paroles — si sincères ou si prudentes qu'elles soient — l'arme qu'il cherche contre nous. Et son triomphe paraîtra d'autant plus glorieux qu'il aura combattu contre nous avec des moyens que, bien involontairement, nous lui avons fournis nous-mêmes.

Quant aux esprits honnêtes, aux consciences droites, aux hommes de bonne volonté, nous aurons toujours une peine extrême à les persuader de l'irréalité du fameux secret que le monde nous prête avec une si grande constance, et ils seront toujours tentés de répondre à notre argumentation par des paroles comme celles-ci : Tout ce que vous dites là est fort joli et fort adroit. Mais nous savons parfaitement que vous n'avez pas le droit de parler autrement. Et, jusqu'à un point donné, ils auront raison, car un lecteur cultivé et fin, qui possède l'art de lire entre les lignes, ne laissera pas de sentir, en face de tel écrit rédigé pour les besoins de notre défense, que nous ne disons pas tout, que volontairement ou non nous faisons quelque réticence et que nous ne trahissons pas le fond de notre pensée. Or, ce que, de la sorte, nous gardons par devers nous-mêmes n'a en réalité aucune importance, aucune valeur, aucune signification pour lui et ne modifie en rien la validité des affirmations que nous faisons à ce lecteur. Mais malheureusement, pour les raisons que nous venons d'esquisser, c'est précisément cela que nous ne pouvons pas lui expliquer dans le langage qui est le sien.

Pour ces motifs, il nous paraît plus expédient de résumer notre pensée en un certain nombre de thèses qui indiqueront non point les fondements et le cheminement de notre pensée, non plus que les avenues dans lesquelles elle pourrait vraisemblablement s'engager en des époques ultérieures, mais qui marqueront la fin d'une étape de cette pensée. Celle-ci apparaîtra ainsi dans une forme statique, forme plus intelligible à ceux qui n'ont point, ainsi que le disait un grand penseur, la force de s'aventurer sur des mers illimitées.

I. — La Franc-Maçonnerie est née, dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, de ce courant de libéralisme politique et spirituel qui s'est fait sentir dans tous les pays d'Europe et en Amérique et qui a conduit le gouvernement des États à tenir compte, dans une plus grande mesure, du droit naturel qui est imparti à chacun, de vivre dans la liberté et dans le respect de sa condition individuelle. Gardienne de cette tradition de liberté, de respect humains, la Franc-Maçonnerie conservera sa raison d'être aussi longtemps que la liberté comptera encore des adversaires.

II. — La Franc-Maçonnerie n'est pas une association secrète, puisque tout homme majeur, libre dans son esprit et probe dans ses mœurs, peut s'y faire recevoir. Elle est une société fermée, à l'image de nombreuses autres sociétés. Cette qualité se justifie par le fait que le travail d'une collectivité d'hommes sera d'autant plus fécond que cette collectivité est plus homogène par le mode de pensée de ses membres ou par la formation intellectuelle et morale qu'ils ont reçue.

III. — Le but de la Franc-Maçonnerie est de développer chez

ses membres leur conscience humaine et le sentiment de leur personnalité. Ainsi rempliront-ils, avec plus de fécondité, le rôle qui leur est assigné naturellement dans toutes les collectivités humaines dont ils feront partie: la famille, le pays, l'humanité. L'étroite amitié qui lie entre eux ses membres est le corollaire de cette unité d'esprit et apparaît comme le symbole de cette fraternité humaine que dès l'antiquité toutes les grandes religions et philosophies enseignèrent à leurs adeptes.

IV. — La Franc-Maçonnerie n'adopte aucune attitude politique ou religieuse déterminée ou exclusive. Laissant ses membres entièrement libres dans ces domaines, elle tire précisément de la diversité des opinions et convictions qui s'y rencontrent la matière d'un enseignement précieux.

V. — L'enseignement spécial de la Franc-Maçonnerie est d'ordre essentiellement moral. Il n'oblige les Francs-Maçons, aux termes des constitutions d'Anderson — charte fondamentale datant de l'an 1723 — qu'à « professer la religion sur laquelle tous les hommes peuvent être d'accord et qui consiste à être hommes bons et sincères, hommes d'honneur et de probité, quelles que soient les dénominations ou croyances qui peuvent les distinguer. »

VI. — Fidèle aux anciennes traditions des associations ésotériques, la Franc-Maçonnerie pratique, comme méthode d'enseignement, les formes symboliques qui, s'adressant en premier lieu aux facultés intuitives de l'homme, se prêtent à un entendement universellement humain. Les connaissances gagnées de la sorte sont ensuite étendues et approfondies en des travaux où prédominent les facultés raisonnantes de l'homme.

VII. — La Franc-Maçonnerie oblige ses membres, par le serment solennel qu'ils prêtent librement lors de leur réception, à remplir avec fidélité leurs devoirs envers la famille, la patrie et l'humanité.

VIII. — Dans chaque pays, la Franc-Maçonnerie est organisée sur une base strictement nationale. Chaque Obédience est indépendante de toute autre organisation maçonnique. Il est évident que ce caractère national ne lui interdit pas de collaborer à l'entente maçonnique internationale, pas plus que sur la souveraineté nationale d'un pays ne saurait l'empêcher de se mettre au service de la paix et de la concorde internationales.

IX. — Au sein de la communauté nationale, la Franc-Maçonnerie entend coopérer directement, et surtout indirectement par l'action individuelle de ses membres, à la grandeur, à la force et à la beauté de son pays. A cet effet, elle s'assigne les buts particuliers suivants :

1) Développement et affinement du sens de la responsabilité morale et sociale chez ses membres,

- 2) Défense et l'application de l'idéal démocratique : liberté de pensée et égalité de tous les citoyens devant la loi,
- 3) Développement et affirmation de la personnalité morale et intellectuelle de ses membres,
- 4) Collaboration à toute action tendant à consolider et à harmoniser la vie nationale,
- 5) Pratique de la philanthropie.

L'attachement de la Franc-Maçonnerie à la patrie ne saurait être mis en doute ; les 9 thèses qui précèdent font apparaître clairement ce que la Franc-Maçonnerie peut et doit apporter à la communauté nationale. Et à l'adresse de ceux qui aiment à résumer un problème ou un débat en une formule frappante et évocatrice, nous citerons ce mot splendide de La Bruyère : « Il n'y a de patrie que là où ne règne pas le despotisme. »

Dans cette belle parole d'un homme dont l'esprit s'apparente si fort à celui de quelques grands Francs-Maçons, tels que d'Alembert, Helvétius, Voltaire ou Montesquieu, dont il fut presque le contemporain — dans cette parole est contenue l'essence des thèses que nous venons d'exposer : L'attitude de la Franc-Maçonnerie envers la patrie est fonction de l'horreur que lui inspire toute espèce de despotisme.

Henri-Jean BOLLE,  
Or. de Genève.

---

## LE GRAND ORIENT DE FRANCE à l' « Académie Française »

---

L'Académie Française eut pour origine une réunion de lettrés qui se tenait chez Conrart vers 1629.

Cette Société fut transformée en Académie par Richelieu ; les lettres patentes de Louis XIII qui la fondèrent définitivement, sont de janvier 1635.

Le nombre des académiciens, fixé primitivement à douze, fut élevé à quarante.

Il résulte des recherches faites dans les archives du Grand Orient de France que, à ce jour, nous connaissons trente-six membres de cette Puissance maçonnique qui ont été appelés à s'asseoir dans vingt-sept des fauteuils de l'Académie française <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> On remarquera que la plupart des personnages que nous allons citer, illustrèrent les sciences, la magistrature, le barreau, la politique au même titre que les lettrés.

Le premier, à notre connaissance, fut l'illustre Voltaire (1694-1778) qui d'ailleurs n'était pas encore franc-maçon lors de sa nomination au 12<sup>e</sup> fauteuil, en 1746 <sup>1</sup>.

En 1754, Louis de Bourbon-Condé, comte de Clermont (1709-1771), prince du sang, qui était Grand Maître de l'Ordre depuis 1743, s'asseyait dans le 18<sup>e</sup> fauteuil.

L'auteur dramatique Marmontel (1723-1789) était admis au 11<sup>e</sup> fauteuil en 1763 et devenait secrétaire perpétuel de l'Académie en 1783.

L'abbé Delille (1738-1813), poète, occupa le 23<sup>e</sup> fauteuil en 1774.

Successivement en 1780, 1781, 1782 et 1784, ce furent le poète Lemierre (1723-1793), le moraliste Chamfort (1741-1794), le savant Condorcet (1743-1794), secrétaire perpétuel de l'Académie royale des Sciences, président de l'Assemblée Législative, et l'astronome Bailly (1736-1793), président de la Constituante, qui furent appelés à occuper les 33<sup>e</sup>, 26<sup>e</sup>, 28<sup>e</sup> et 25<sup>e</sup> fauteuils.

Après l'admission au 1<sup>er</sup> fauteuil du fabuliste Florian (1755-1794), l'Académie française comprenait donc sept franc-maçons dont l'un était secrétaire perpétuel.

La Compagnie fut dissoute le 6 thermidor an II (24 juillet 1794).

Les Académies furent reconstituées sous le nom d'Institut par l'article 298 de la Constitution de l'an III ; la Convention Nationale en fixa l'organisation par la loi du 3 brumaire an IV (24 octobre 1795).

La classe intitulée : littérature et beaux-arts fut divisée, le 3 pluviôse an XI (1803) et la 4<sup>e</sup> classe de l'Institut de France prit le titre de « Classe de la langue et de la littérature française ». Celui d'Académie française ne lui fut restitué que, sous la Restauration, par l'ordonnance royale du 21 mars 1816.

Quinze francs-maçons faisaient partie de la Compagnie en 1803 :

Delille, qui détenait le 23<sup>e</sup> fauteuil à la première Académie ; ceux qui appartenaient à l'Institut depuis 1795 : le littérateur comte Garat (1749-1833), ministre, ambassadeur ; le jurisconsulte Cambacérès (1753-1824), président de la Convention, archi-chancelier, Consul après Siéyès, Grand-Maître-Adjoint du Grand Orient ; le médecin et philosophe Cabanis (1757-1808) ; le jurisconsulte Merlin de Douai (1754-1838), qui fut président de la Convention et procureur général près la Cour de cassation ; l'abbé Siéyès (1748-1836), écrivain, ambassadeur, Consul aux côtés de Bonaparte ; le poète François de Neufchâteau (1750-1828), président de l'Assemblée législative, puis du Sénat ; le littérateur

---

<sup>1</sup> Nous donnons les numéros des fauteuils d'après le Larousse du XX<sup>e</sup> siècle ; nous avons trouvé un numérotage différent dans l'Anthologie de l'Académie française par Paul Gautier. (Delagrave.)

Fontanes (1757-1821), président du Corps législatif et Grand Maître de l'Université et qui occupèrent les 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup> et 31<sup>e</sup> fauteuils ; ensuite le littérateur Cailhava d'Estandoux (1730-1813), et le poète tragique Arnould (1766-1834) admis à l'Institut en 1798 et auxquels furent attribués les 24<sup>e</sup> et 30<sup>e</sup> fauteuils ; enfin les francs-maçons qui entrèrent à la 4<sup>e</sup> classe de l'Institut en 1803 et disposèrent des 17<sup>e</sup>, 34<sup>e</sup>, 37<sup>e</sup>, 38<sup>e</sup> et 39<sup>e</sup> fauteuils : le juriconsulte Portalis (1745-1807), président du Conseil des Anciens, l'un des principaux rédacteurs du Code civil ; Maret, duc de Bassano (1763-1839), ambassadeur, ministre des Affaires étrangères ; le poète Parny (1753-1814) ; l'historien L. Ph., comte de Ségur (1753-1830)<sup>1</sup>, ambassadeur, et Regnault de Saint-Jean d'Angély (1761-1819), procureur général de la Haute Cour et ministre d'État.

En 1816, rentrèrent à l'Académie française, l'un des plus grands géomètres, Laplace (1749-1827), qui succédait directement à Regnault au 39<sup>e</sup> fauteuil, et le défenseur de Louis XVI, de Sèze (1748-1828) qui fut premier président de la Cour de Cassation et occupa le 12<sup>e</sup> fauteuil après Voltaire.

Le juriconsulte marquis de Pastoret (1756-1840), président de l'Assemblée législative, puis du Conseil des Cinq cents et Chancelier de France, fut admis en 1820 au premier fauteuil, et le duc Mathieu de Montmorency (1767-1826), ministre des Affaires étrangères et président du Conseil, occupa le 11<sup>e</sup> fauteuil en 1825.

Arnault, qui avait été exilé par les Bourbons, en 1816, et radié de l'Académie française, y rentra en 1829 où il échangeait le 30<sup>e</sup> fauteuil pour le 3<sup>e</sup> et il devenait secrétaire perpétuel de la Compagnie en 1833 ; le Grand Orient de France a donc compté parmi ses membres deux secrétaires perpétuels de l'Académie française.

En 1832, ce sont :

Le publiciste Antoine Jay (1770-1854) et l'avocat Dupin aîné (1783-1865), président de l'Assemblée législative, qui sont admis aux 32<sup>e</sup> et 40<sup>e</sup> fauteuils, suivis en 1833 par le littérateur Tissot (1768-1854), qui occupa le 30<sup>e</sup> fauteuil.

Le poète Emmanuel Dupaty (1775-1851) et l'auteur dramatique Ernest Legouvé (1807-1903) se virent attribuer les 34<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> fauteuils en 1836 et 1856.

En 1871, c'est Littré (1801-1881), le savant philologue qui entra dans l'illustre Compagnie et reçut le 31<sup>e</sup> fauteuil.

L'évêque Dupanloup qui avait été ardemment hostile à sa candidature démissionna de l'Académie ; or, il est piquant de rappeler que, élu dix-sept années auparavant, ce prélat, qui ne voulait

---

<sup>1</sup> Le poète Viennet (1777-1868) qui succéda au comte de Ségur fut Grand Commandeur du Suprême Conseil du Rite écossais ancien et accepté.

Parmi leurs prédécesseurs au 38<sup>e</sup> fauteuil, il y eut le célèbre Montesquieu (1689-1755), que des documents anglais présentent comme ayant appartenu à l'une des premières loges installées à Paris.

pas siéger près de Littré, avait dû prononcer l'éloge du franc-maçon Tissot, auquel il avait succédé.

L'écrivain Edmond About (1828-1885) et l'auteur dramatique Jules Claretie (1840-1918), qui était administrateur de la Comédie française, furent élus aux 3<sup>e</sup> et 40<sup>e</sup> fauteuils en 1884 et 1888 et enfin le maréchal Joffre (1852-1931) généralissime des armées françaises succédait en 1918 à Jules Claretie.

Cette nomenclature est probablement incomplète ; c'est donc au moins trente-six membres de l'Académie française que le Grand Orient de France a compris dans ceux qui ont pris place sur les Colonnes de ses Temples.

A. G.

---

### A PROPOS D'UNE CONFERENCE FAITE PAR UN RÉV. PÈRE

---

*Notes d'un Fr. belge sur la conférence donnée par le Rév. Père Yves de la Brière, à Bruxelles, le 14 décembre 1934, sur la Franc-Maçonnerie contemporaine. (Réd.).*

L'orateur, spécialiste du droit des gens et de l'étude des grandes forces internationales, spécialiste aussi des rapports entre la morale et le droit, professeur à l'institut catholique de Paris, a commencé sa conférence en faisant un éloge sans réserve de la liberté d'association, de la liberté d'enseignement et de la liberté religieuse.

Cette exaltation opportuniste de l'idée de liberté qui est loin d'être catholique, avait quelque chose de vraiment curieux dans la bouche de celui-là même qui — quelques instants après — allait s'élever contre l'idéologie maçonnique, spécialement contre l'œuvre et l'esprit de la révolution française.

L'orateur — dont la modération était d'ailleurs remarquable — s'est bien gardé de proposer aucune mesure d'hostilité officielle ou légale contre les associations maçonniques, le précédent qu'une telle action poserait en matière de liberté d'association peut évidemment être trop lourd de conséquences pour les communautés religieuses elles-mêmes.

Parlant de l'action que l'église catholique entend exercer sur les esprits, le conférencier a usé d'une expression qui a vivement frappé, tant elle paraissait résumer en deux mots toute la force et tout le danger de cette action. S'opposant implicitement cette fois à la notion de liberté, l'orateur a fait allusion, en effet, au « *magistère doctrinal* » que l'église entend exercer.

C'est une expression à retenir. Il ne semble pas qu'on puisse exprimer mieux — en l'opposant au « libre examen » — le sens

de toute l'action catholique dans le domaine religieux, politique, social et par excellence dans celui de l'enseignement.

En ce qui concerne le sujet même de sa conférence, l'orateur a tracé, au cours d'une première partie, un tableau assez objectif des origines de la Franc-Maçonnerie.

Insistant tout particulièrement sur les origines anglaises de la « corporation privilégiée du bâtiment », il a montré avec tact la raison d'être et l'utilité des symboles, du rituel, du secret, établi une comparaison avec d'autres associations anglo-saxonnes qui ont gardé un rituel moyenâgeux et corporatif, notamment avec les « Knights of Columbia »<sup>1</sup> qui, aux Etats-Unis, ont rendu de grands services à la cause catholique.

Le conférencier a analysé — sans louer, mais aussi sans attaquer de front l'idéologie maçonnique primitive — les raisons du succès des Loges — il fait la part du snobisme, de l'anglicisme et du milieu favorable à l'expression des idées naturalistes et humanitaires, de même encore qu'au snobisme égalitaire et au recrutement interconfessionnel des Maçons. S'appuyant sur des documents *historiques* et *publiés* il a fait un exposé assez nourri de la création du Rite Écossais et des grades supérieurs, analysant et montrant le sens du rôle joué dans cette superstructure par les textes bibliques, sur la construction du temple de Salomon, les légendes sur les chevaliers catholiques de Terre Sainte et la légende du Graal.

L'orateur montre aussi les raisons de l'évolution différente de la Maçonnerie dans les pays protestants et anglo-saxons et dans les pays à majorité catholique.

La deuxième partie de la conférence fut consacrée à l'influence de la Maçon. sur la révolution française, question bien connue et où l'orateur eut la coquetterie de rester objectif en montrant que ce rôle fut exclusivement d'ordre idéologique et que la thèse de Boswell sur les « plans révolutionnaires longuement prémédités dans les Loges » n'était pas soutenable. Il admit même que, sans la Franc-Maçonnerie, l'idéologie humanitariste et naturaliste se fut sans doute propagée et eut pu produire les mêmes résultats. Selon lui, le rôle de la Franc-Maçonnerie consiste en fait, à favoriser la diffusion et l'action en profondeur de cette idéologie nouvelle ; il en signale le caractère foncièrement anti-catholique, tout en spécifiant que ce caractère n'était pas très apparent et que de beaux esprits ont pu s'y tromper.

L'orateur montre aussi en détail et en s'aidant de documents émanant du Gr. Orient de France, notamment du livre de Gaston Martin, le rôle de « comité consultatif de la république » que joua la Maçon. pour tout ce qui concerne la « regrettable œuvre

---

<sup>1</sup> Trad. « Chevaliers de Colomb ».

de laïcisation » qui fut celle de la France des deux derniers quarts de siècle.

Analysant l'attitude de l'Eglise vis-à-vis de la Franc-Maçon., l'orateur a rappelé — sans plus — les malédictions papales en n'omettant pas de signaler combien elles avaient été inopérantes au début. Il exposa que les « griefs de l'Eglise contre la Franc-Maçonnerie étaient de deux ordres : un *grief permanent et général* contre toutes les Loges en tant que l'Eglise s'élève contre les tendances humanitaristes et naturalistes de la Franc-Maçonnerie, non pas que ces tendances soient mauvaises en elles-mêmes, mais parce qu'elles émanent de la raison au lieu d'être fondées sur la « vérité révélée » ; un *grief particulier* contre les Loges des pays catholiques, à cause du caractère agressif de leur action anticléricale et antireligieuse.

Résumant et s'occupant surtout du cas de la France, le R. P. Yves de la Brière constata le succès considérable de l'œuvre maçonn. Le tableau contemporain, vu sous l'angle de l'action catholique, est selon lui mitigé. A côté des raisons graves de pessimisme qu'il faut voir dans le *succès de l'action maçonn. persévérante*, il voit des raisons d'optimisme dans le renouveau d'esprit religieux qui se constate dans la jeunesse et qui a, disait-il, *étonné* le monde catholique. Il précise que dans les écoles normales — piliers de l'irreligion — l'esprit nouveau a percé et que peut-être il y prendra le dessus.

D'après lui, l'Eglise ne doit pas désespérer de voir le nouvel esprit religieux triompher même de ce que Mgr Baudrillart appelait le « laïcisme consolidé », c'est à dire les progrès acquis, dûment accrus et consolidés de l'esprit laïque. Le conférencier n'a pas analysé les raisons qui peuvent expliquer le retour de cet esprit religieux qui lui est si cher. Il l'a — pour cause — attribué à la providence.

Cette explication apparaît fort insuffisante — même pour des catholiques — il paraît certain que les R. P. Jésuites doivent avoir sur ce point des idées précises et on sent bien qu'ils comptent profiter largement du désarroi des esprits né de la guerre, des difficultés de l'après-guerre et surtout de la crise contemporaine.

Fr. J. B.

---

## L'INSIGNE DU GRAND CHANCELIER DE L'A.M.I.

---

La maison V. Gloton, de Paris (fabrique de bijoux et décors maçonniques, librairie et édition), vient de faire un magnifique cadeau à l'A. M. I. en offrant à son Grand Chancelier un cordon spécial, emblème distinctif de sa fonction.

Les ornements de ce cordon, sur moire bleu azur, forment une série de lacs d'amour — brodés d'or — se terminant autour d'un globe terrestre en soie de couleurs différentes, exécuté de main de maître, entouré des trois lettres, d'or également, reproduisant le signe de notre Association. Ces symboles expriment clairement le but de l'A. M. I. : unir tous les Maçons répandus dans le monde par les liens de l'amitié fraternelle.

Le Grand Chancelier qui a porté jusqu'ici, dans les cérémonies rituelles auxquelles il a été appelé à prendre part en cette qualité, le décor de Vén. d'honneur de la Loge à laquelle il appartient, arborera désormais ce magnifique cordon, signe distinctif de la mission frat. qui lui incombe et qu'il s'efforce de remplir de son mieux.

En remerciant notre T. C. Fr. et ami V. Gloton de sa généreuse pensée, nous le félicitons de l'exécution, aussi parfaite qu'artistique, de cet insigne unique en son genre. J. Mz.

---

## Petites Nouvelles

---

*Allemagne.* — Une troupe de police secrète surprenait, le 7 mars dernier, une prétendue réunion clandestine dans l'édifice de l'ancienne Grande Loge prussienne « Zu den 3 Weltkugeln » qui, bien que n'étant pas suspecte, ne paraît pas encore jouir publiquement de la faveur du potentat actuel, malgré ses sentiments patriotiques et ses bonnes dispositions. Les noms des personnes présentes furent relevés, le président de l'assemblée arrêté et l'immeuble placé sous la garde des autorités. (The Freemason).

Les persécutions contre la Franc-Maçonnerie et les Francs-Maçons se poursuivent inlassablement en Allemagne. Des perquisitions ont eut lieu récemment chez des FF. De nombreux documents, correspondance, rituels ont été enlevés et ces différents objets seront exposés dans un but de propagande antimaçonnique.

Les membres de notre Ordre qui entretiennent des relations personnelles avec des Francs-Maçons allemands devront donc user de la plus extrême prudence dans leur correspondance afin d'éviter les graves conséquences qui pourraient en résulter.

*Autriche.* — La « Wiener Freimaurer-Zeitung » ne paraîtra plus désormais que tous les trois mois. Cette mesure a été prise par la Grande Loge de Vienne par souci d'économie.

*Etats-Unis.* — Voici deux expressions heureuses du T. III. Fr. Dr. Charles Johnson, ancien G. M. de la Grande Loge de New-York : « Il s'agit moins de recevoir un plus grand nombre d'hon-  
« mes dans la Franc-Maçonnerie que de faire entrer plus de Maçon-  
« nerie chez les hommes » et « Chapeau bas devant le passé, ves-  
« ton bas devant l'avenir ». (Masonic Craftsman).

— Le T. III. Fr. Cyrus Field Willard, secrétaire de la Phila-  
lèthes Society, énonce dans le « Square and Compass » cette opi-  
nion qui vaut la peine d'être relevée pour le véritable esprit maçon-  
nique qu'elle exprime :

« Bien que les tyrans ne soient pas arrivés à supprimer la  
Franc-Maçonnerie, ce n'est pas le moment de suivre ceux qui ont  
introduit de nouveaux motifs de désunion et de controverse dans  
notre Ordre, car ce qui est surtout nécessaire, c'est de rechercher,  
entre les Maçonneries nationales, les points de contact plutôt  
que les différences. Il faut présenter un front unique au lieu de  
s'entêter à ne pas reconnaître une autre Puissance maçonnique  
parce qu'elle agit selon son droit. Aussi puissante que puisse être  
une Grande Loge, le principe de la justice l'est encore bien davan-  
tage ! Il est temps de prêcher l'unité et non plus la division. »

— Le Bulletin de la Grande Loge de Iowa publie cet extrait  
d'une lettre reçue d'un éminent Maçon allemand. Ce passage très  
clair mais dépourvu volontairement de tout vocabulaire maçon-  
nique, en dit long sur la tristesse qui étreint les cœurs des vrais  
Francs-Maçons allemands :

« Je sais que vous êtes très désireux d'avoir des nouvelles  
de notre congrégation, si je puis l'appeler ainsi.

« Vous savez que nos différents « homes » se sont dissous,  
craignant d'être sommés d'avoir à le faire. On a cru sauver quel-  
que chose et l'on s'est trompé en s'attendant à être traité avec  
équité. Tous ceux, parmi nos amis, qui se sont ralliés au mouve-  
ment moderne ont dû renoncer aux fonctions ou aux grades qu'ils  
avaient obtenus. Les officiels ou employés ont été contraints, com-  
me tels, de s'engager à ne pas adhérer à nos principes afin de ne  
pas perdre leur situation. C'est à quoi s'exposent des hommes qui  
refusent de lutter lorsqu'il n'y a aucune loi contre eux. *Un peuple  
enchaîné ne peut pas être un peuple progressif.* En science, en  
art, nous avons perdu bien des personnalités qui sont maintenues  
dans l'ombre, incapables d'exprimer leurs idées. La liberté est  
tant soit peu différente ; toutefois, afin d'éviter les ennuis ou les  
répressions, chacun se tient tranquille, renonçant à toute discus-  
sion politique.

« Ainsi, mon cher Fr., vous pouvez comprendre les ennuis  
et les tristesses que nous endurons ici, mais comme aucun arbre  
n'a encore atteint le ciel, nous espérons en un avenir meilleur. La  
force ne produit rien. Attendons le moment où nos anciens prin-  
cipes seront remis en honneur. L'ignorance et le fanatisme règnent

actuellement. Le sentiment religieux augmente chez nous et je considère cela comme un bon signe. Je regrette de dire que notre organisation, si désireuse de faire le bien, a dû disparaître et que nos amis sont dispersés. Cependant tout en restant tel que je suis, j'espère qu'un jour viendra où notre nation vivra en parfaite harmonie avec toutes les autres nations, mais il faut d'abord, et pour cela, que la situation s'améliore.

« Avec mes vœux, je vous remercie de votre bonté et je commencerai l'année comme j'ai terminé la précédente, c'est à dire dans le même sentiment, en m'appuyant sur les mêmes principes. »

*Grèce.* — Le bref patriarcal conférant le titre de Commandeur de la Grande Eglise du Christ a été remis officiellement, le dimanche 10 février 1935, au T. C. Fr. J. Ladas, Vén. de la Resp. Loge « Phœnix » à l'Or. de Salonique, distinction honorifique que S. S. le Patriarche Œcuménique a décernée à cette III. Fr. pour les précieux services qu'il a rendus à l'Eglise orthodoxe.

La Franc-Maçonnerie se réjouit à juste titre toutes les fois qu'en récompensant un Franc-Maçon, l'Eglise ou l'Etat reconnaissent et apprécient une activité sociale qui n'est, en somme, que la mise en pratique des grands principes moraux de notre Ordre. (« Pythagoras-Gnomon », Athènes, mars 1935).

*Iles Philippines.* — L'attitude des Grandes Loges britanniques et de Massachusetts en ce qui concerne la création de Loges en Chine, sous les auspices de la Grande Loge des Iles Philippines, continue à occuper de nombreuses Grandes Loges des Etats-Unis. D'une manière générale, les droits de la Grande Loge des Iles Philippines sont reconnus.

Nous avons donné dans nos précédents « Bulletins » les motifs qui nous ont conduits à adopter ce point de vue (Réd.).

*Portugal.* — Le Parlement portugais a voté une loi interdisant formellement la Franc-Maçonnerie sur tout le territoire. Des ordres sévères ont été édictés dans le but de surveiller les Francs-Maçons qui contreviendraient aux nouvelles ordonnances légales. Nous relevons à ce propos dans le « Portugal » du 28 février, organe de la Propagande Nationale, les informations suivantes sur les travaux de l'Assemblée Nationale et de la Chambre corporative :

« Le député Dr José Cabral a présenté un projet de loi contre les sociétés secrètes où il fait ressortir les maux causés par elles dans le monde. Il demande que nul citoyen portugais n'en puisse faire partie. Les infractions à cette disposition seront punies d'un minimum de six mois de prison et de 2.000 écus d'amende. En cas de récidive, le contrevenant sera exilé. »

« Au cours d'une séance de l'Assemblée, le député Dr. Pinheiro Torres a déposé un projet de loi en vue de réformer la législation en vigueur concernant la famille. »

« La loi actuelle exigeant notamment que le mariage civil ait lieu avant le mariage religieux, il demande que désormais, selon le désir des intéressés, les cérémonies religieuses précèdent ou suivent les actes civils. »

« En outre, l'amendement propose d'abolir le divorce, autorisé présentement, et de prescrire l'indissolubilité du mariage. »

*Roumanie*, — A l'occasion du premier anniversaire du Pacte d'Union de la Grande Loge Nationale et du Grand Orient de Roumanie sous le nom de Franc-Maçonnerie roumaine unie, cette dernière a tenu son assemblée générale à Jassy (Moldavie), le 27 janvier. Sous la présidence du T. III. Fr. Sadoveanu, G. M. fédéral, une centaine de délégués ainsi que les Garants d'amitié des GG. OO. de France, des Pays-Bas, de Grèce, des GG. LL. de Norvège, de New-York, de Tchécoslovaquie, etc. y prirent part.

Par l'enthousiasme des Loges fédérées, la Franc-Maçonnerie roumaine unie s'affirme en vue de sa future activité maçonnique.

*Suisse*. — L'identification des signatures de l'initiative populaire demandant la suppression de la Franc-Maçonnerie en Suisse, n'a pas donné les résultats qu'on attendait, le nombre des signatures valables ayant été définitivement ramené à 56.238. Lorsque les Chambres fédérales auront délibéré sur ce projet de loi, la question sera soumise au peuple qui se prononcera pour ou contre l'introduction d'une telle disposition dans la Constitution helvétique.

Pour prendre force légale, cette loi devra être votée à la majorité des voix et des cantons, c'est à dire qu'il faudra que la moitié plus un des suffrages émis, de même que la moitié plus un des cantons acceptent la proposition, la majorité des cantons primant la majorité des électeurs.

— Le procès intenté par quelques FF. des Loges de Bâle contre M. Leonhardt, rédacteur en chef du « Volksbund », organe du parti hitlérien de Suisse, paraissant à Bâle, s'est terminé à la confusion de ce dernier. Leonhardt qui avait accusé les Francs-Maçons de trahison, de corruption, de préparer la guerre et la révolution, selon l'usage aussi imbécile que déloyal de nos adversaires, a déclaré qu'il combattait la Franc-Maçonnerie en tant qu'organisation et non pas les Francs-Maçons eux-mêmes, aucun des plaignants n'ayant été désigné personnellement dans ses articles. Mis en demeure d'apporter devant la Cour pénale bâloise la preuve des accusations formulées contre la Franc-Maçonnerie, l'accusé — à la joie de l'auditoire — s'est effondré sous le ridicule de son argumentation. Il a été reconnu coupable de médisance et devra payer une amende, verser une indemnité à chacun des plaignants, assumer une partie des frais et faire publier le jugement dans trois journaux locaux.

*Tasmanie.*— Dans une assemblée spéciale qui eut lieu à Hobart le 26 mars, la Grande Loge de Tasmanie a modifié les règles prévues par sa constitution pour l'élection de son Grand Maître, faisant une exception en faveur du Gouverneur de l'Etat, afin qu'il puisse être éligible à ces fonctions sans être soumis aux conditions qui sont exigées habituellement pour obtenir cette distinction.

« Autres pays, autres mœurs ». C'est ce que tous les Francs-Maçons du monde devraient enfin comprendre en vue d'une union plus étroite. (Réd.).

---

## Les Livres

---

*Edmond Gloton* : Instruction maçonnique aux Apprentis. III. de St. Voinet. V. Gloton, éditeur, 7, rue Cadet, Paris 1934. In-16, 125 pages, prix : 6 frs. français.

Il est fort encourageant de constater qu'à l'heure où la Franc-Maçonnerie subit de furieux assauts et où ses adversaires tentent par tous les moyens de la supprimer, la littérature rituelle fleurit avec une abondance que nous n'avons jamais connue. Il semble que plus l'Ordre est en danger, plus on sente le besoin dans tous les pays — et particulièrement dans ceux de langues française ou espagnole — de renforcer sa doctrine, de donner plus de puissance au symbolisme.

C'est, croyons-nous, une œuvre nécessaire au premier chef que de bien instruire les Francs-Maçons et de leur fournir les moyens de parfaire leur initiation, car ce fut une erreur, chèrement payée aujourd'hui, que de négliger ainsi qu'on l'a fait pendant si longtemps l'enseignement philosophique ou moral contenu dans notre rituel, au profit de l'action sociale et du progrès matériel.

Notre T. C. Fr. E. Gloton apporte sa contribution au réveil du maçonnisme en expliquant clairement, quoique brièvement, les principaux symboles, la signification des épreuves initiatiques et les différentes phases de la cérémonie rituelle au 1<sup>er</sup> grade. En outre, il fournit des éclaircissements propres à engager le néophyte à poursuivre l'étude des rites et des questions de régularité, toujours si aride, qui cause bien souvent les premières déceptions du nouveau Maçon. Ce livre comblera, pour beaucoup d'Apprentis et même pour pas mal de Maîtres, ces regrettables lacunes provenant de l'insuffisance des séances d'instruction au sein des Loges.

Il faut donc féliciter l'auteur de ce volume et le remercier de la pierre qu'il apporte à l'édifice maçonnique ; il faut surtout que les Francs-Maçons s'intéressent à ce bréviaire et qu'ils s'efforcent de le répandre parmi leurs jeunes FF.

Nous voudrions que la tradition que nous avons vue s'établir dans quelques Loges, tradition par laquelle le parrain ou l'Atelier offre au nouvel initié un ouvrage destiné à l'engager à poursuivre l'étude de l'Ordre dans lequel il entre, fut plus répandue. L'instruction maçonnique du Fr. Gloton est particulièrement recommandée dans ce but.

J. Mz.

---

## TABLE DES MATIÈRES

---

Compte-rendu de la Session du Comité Exécutif (26 janvier 1935, à Genève) .....	1
Avis officiels .....	8
Liste des Dons .....	9
Elections de Dignitaires .....	10
Revue Maçonnique :	
Qu'est-ce que la Franc-Maçonnerie ? (H.-J. Bolle) .....	11
Le Grand Orient de France et l'Académie Française ..	16
A propos d'une Conférence faite par un Rév. Père ....	19
L'insigne du Grand Chancelier de P. A. M. I. ....	21
Petites Nouvelles :	
Allemagne, Autriche, Etats-Unis, Grèce, Iles Philippines.	
Portugal, Roumanie, Suisse, Tasmanie .....	22
Les Livres .....	26

---

## En vente à la Chancellerie de l'A. M. I. :

1. ED. QUARTIER-LA-TENTE : « Two Centuries of Freemasonry. Prix .....	3.—	Frs. suisses
2. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1921 (Fondation de l'A.M.I.) à Genève.	3.—	» »
3. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1923 à Genève .....	3.—	» »
4. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1927 à Paris .....	2,50	» »
5. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1930 à Bruxelles .....	2,50	» »
6. Compte rendu <i>in extenso</i> du Convent de 1932 à Istanbul.....	1,50	» »
7. Codes maçonniques (anglais, français et allemands) .....	2,50	» »
8. Annuaire de la Fr.-Maçonnerie Universelle (1932) .....	3.—	» »
*9. ED. PLANTAGENET : Causeries Initiatives. I. II. III., chaque volume .....	2.—	» »
10. H.-J. BOLLE : Le Temple, Ordre initiatique du Moyen-Age .....	0,75	» »
*11. ALBERT LANTOINE : Histoire de la Franc-Maçonnerie française .....	7.—	» »
*12. ALBERT LANTOINE « Histoire du Rite Ecossois ancien et accepté .....	8.—	» »
13. JOSEPH LETI. — Charbonnerie et Fr.-Maçonnerie dans le Réveil national italien .....	6.—	» »
14. L. AMIABLE ET J. C. COLFAVRU. — La Fr.-Maçonnerie en France depuis 1725.	0,75	» »
15. ARMAND BEDARRIDE. — La Doctrine maçonnique .....	1,50	» »

## En vente à la Chancellerie de l'A. M. I. :

16. ARMAND BEDARRIDE. — Les Théories politiques et économiques devant la Doctrine maçonnique ..... 1,50 Frs. suisses
- \* 17. ARTHUR GROUSSIER. — Constitution du Grand Orient de France par la G.L.N. (1773) ..... 10.— » »

Les frais de port pour les livres marqués d'un \* sont à la charge de l'acheteur.

Ces différents imprimés ne sont livrés que sur justification des titres maçonniques.

N. B. — La librairie V. Gloton, à Paris (voir aux annonces) est dépositaire pour la France et les Colonies des ouvrages indiqués aux numéros 1 à 10, payables à raison de 5.— frs. français pour 1.— fr. suisse. Elle reçoit également les abonnements au Bulletin.

---

EDITIONS MAÇONNIQUES DE LA RESP. LOGE « LA PARFAITE INTELLIGENCE ET L'ÉTOILE RÉUNIES », à l'Or. de Liège :

S'adresser pour l'envoi de ces brochures à M. Gegentilien, 172, Bd. d'Avroy, Liège, mais virer la somme correspondante au compte chèque postal n° 1294.55 Liège, Belgique, de M. Léon Deffet.

N. B. — La Grande Chancellerie se chargera volontiers, pour être agréable aux lecteurs du « Bulletin », de transmettre les commandes.

J. DEBRUGE. — Abrégé de l'Histoire de la R. L. La Parfaite Intelligence et l'Étoile Réunies..... Frs. belges 2.—

H. WELSCH ET H. DUBOIS. — Le Pantheisticon de Toland (1720) ..... » » 5.—

H. WELSCH ET H. DUBOIS. — Entretiens maçonniques de Lessing. Réédition des 3 premiers et traduction des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> entretiens ..... » » 5.—

Un effort vers la Tradition, vers l'Unité et vers l'Idéal ..... » » 5.—

## Éditions du "Symbolisme"

---

	Fr. français
OSWALD WIRTH : Planches enluminées du Tarot, reconstitution des 22 Arcanes dans l'esprit et le style des originaux	30.—
Introduction à l'étude du Tarot .....	6.—
Le Tarot des Imagiers du Moyen Age, avec nombreuses figures explicatives et 11 planches hors-texte .....	100.—
Le Poème d'Ishtar, Mythe babylonien interprété dans son ésotérisme .....	5.—
L'Idéal Initiatique, tel qu'il se dégage des rites et des symboles. Edition complétée .....	12.—
Le Symbolisme occulte de la Franc-Maçonnerie.....	5.—
Catholicisme et Franc-Maçonnerie .....	1.50
Le Symbolisme Hermétique dans ses rapports avec l'Alchimie et la Franc-Maçonnerie (2 <sup>e</sup> édition) .....	30.—
Les Mystères de l'Art Royal .....	25.—
La Franc-Maçonnerie rendue intelligible aux Francs-Maçons :	
I. Le Livre de l'Apprenti : II. Le Livre du Compagnon ;	
III. Le Livre du Maître. <i>Chaque manuel</i> .....	9.—
<i>Les trois réunis en un volume relié</i> .....	45.—
ARMAND BEDARRIDE : Le Travail sur la Pierre brute (2 <sup>e</sup> édition) .....	6.—
Règle et Compas .....	6.—
Les Mystères de l'Etoile Flamboyante. La Lettre G .....	7.50
La Morale du Franc-Maçon (derniers exemplaires).....	5.—
LEO HEIL : Le Grand Secret des Kabbalistes .....	5.—
ALBERT LANTOINE : Histoire de la Franc-Maçonnerie Française (3 <sup>e</sup> édition) .....	35.—
Le Rite Ecossois ancien et accepté .....	40.—
Un Précurseur de la Franc-Maçonnerie, John Toland (1670-1722) .....	24.—
JACQUES MARÉCHAL : Essai sur l'Idéal Maçonnique .....	7.50
J.-M. RAGON : De la Maçonnerie occulte et de l'Initiation hermétique. Nouvelle édition précédée d'une introduction par Oswald Wirth .....	20.—
A. SIOUVILLE : Le Prince de ce Monde et le Pêché originel... ..	9.—
Anciennes années du Symbolisme, 1913-14, 1926, 1927, 1928, 1929 et 1930. Chaque année .....	20.—

